

COMMUNE

DE



**VICQUES**

Canton du Jura

Tél. 066 / 35 65 42

CCP 25-2316-8

2824 Vicques, le 9 février 1989

Société Jurassienne d'Astronomie

c/a M. Jean Friche, président

Recolaine 87

2824 Vicques

Concerne : votre projet de construction d'un observatoire  
Octroi d'un droit de superficie

Messieurs,

Par votre lettre du 21 novembre 1988, vous nous faisiez part de la décision prise par votre société ayant pour objet la construction d'un observatoire au niveau jurassien. Votre choix en ce qui concerne le terrain s'est porté sur l'emplacement de Geneveret sis sur le territoire de la Commune de Vicques. Croyez bien que ce choix est très flatteur pour nos autorités et la population vicquoise.

Nous avons l'avantage de vous donner connaissance de la décision de l'assemblée bourgeoise du 7 décembre 1988 qui avait à statuer sur votre demande.

C'est sans opposition et à l'unanimité que les bourgeois ont accordé un droit de superficie à votre société pour la construction d'un observatoire. (parcelle du réservoir en Geneveret.)

Les modalités seront réglées d'entente avec votre société et le conseil communal en temps voulu.

En vous souhaitant d'ores et déjà plein succès, nous vous présentons, Messieurs, nos salutations les meilleures.



**Au nom du Conseil communal**

le Secrétaire:

le Président: